

**Zeitschrift:** Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde  
**Herausgeber:** Bernisches historisches Museum  
**Band:** 22 (1960)

**Artikel:** Denkmalpflege  
**Autor:** Moine, Virgile / Fischer, Hermann von  
**Kapitel:** Introduction  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-243948>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## INTRODUCTION

La valeur d'une civilisation se mesure non seulement au fonctionnement de ses institutions politiques et sociales, à ses réalisations techniques et artistiques, mais aussi au respect qu'elle manifeste envers la beauté des sites et les œuvres de ceux qui l'ont devancée. S'il fut de bon ton, il y a un siècle, de condamner les «ténèbres du moyen âge» et de raser les monuments du passé, on semble, aujourd'hui, avoir compris partout que nous ne pouvons seuls prétendre à avoir découvert le canon de beauté et de l'harmonie des lignes.

Dès le début du siècle, le peuple bernois a accepté une loi de protection des monuments historiques, chargeant une commission de veiller à la sauvegarde de notre patrimoine. Aujourd'hui, un poste permanent de Conservateur des monuments a été créé, avec la tâche de préavisier les décisions importantes de la commission, de conseiller les communes et les groupements locaux, d'établir un catalogue des œuvres protégées. Il importe de sauver ce qui peut l'être encore et d'empêcher, sous prétexte de faux modernisme ou d'utilitarisme stupide, de souiller des sites et des œuvres qui contribuent à la beauté du pays et au maintien de son âme. L'Etat, sans agir de façon dictatoriale, suggère, conseille, encourage, par une aide technique et financière (y compris les subventions de la SEVA). Des réalisations importantes peuvent être enregistrées: la sauvegarde des quartiers de l'ancienne ville de Berne, la restauration de l'église abbatiale de Bellelay, celle de la collégiale de Moutier, la remise en état de fresques et de clochers, dans tout le pays bernois.

Puisse cette œuvre se continuer pour que se maintiennent le «visage aimé de la patrie» et les valeurs artistiques, nécessaires plus que jamais à l'ère du sputnik et de la désintégration de l'atome.

Berne, mars 1960

*Dr V. Moine, conseiller d'Etat*

président de la commission des monuments historiques